



Plan d'action 2016 de FRATEL

La 13^{ème} réunion annuelle du réseau des régulateurs francophones (FRATEL), qui s'est tenue à Bâle en Suisse les 30 novembre et 1^{er} décembre 2015, a adopté le plan d'action du réseau pour l'année 2016 suite à l'étude des propositions soumises par le comité de coordination.

Les activités inscrites à ce plan d'action sont exposées ci-après.

1. Rappel des objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2016

1.1 Les objectifs de la charte

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des communications électroniques qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges avec des experts (techniques, économiques et juridiques) et des responsables du secteur des communications électroniques (opérateurs, équipementiers, consultants, organisations internationales ou régionales...) ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des communications électroniques au bénéfice de ses membres ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

1. 2 Les actions à mettre en œuvre en 2016

La 13^{ème} réunion de FRATEL a décidé que les actions à mettre en œuvre en 2016 sont les suivantes :

- la réunion annuelle 2016 portera sur « comment favoriser un déploiement efficace des réseaux de communications électroniques ? » ;
- le séminaire d'échange d'information et d'expérience sur « quelles solutions concrètes, notamment de partage d'infrastructure, pour un aménagement numérique du territoire ? » ;
- la promotion du MASTERE RegNum de Télécom ParisTech associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs du réseau ;
- l'animation du site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.

2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la charte constitutive du réseau francophone de la régulation des télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leur expérience et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone. Elle est aussi l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination et d'approuver le plan d'action pour l'année suivante.

La réunion aura lieu deux jours au second semestre 2016 à Luxembourg sur « comment favoriser un déploiement efficace des réseaux de communications électroniques ? ».

Elle traitera de l'importance du numérique pour l'attractivité des territoires tant sur le plan économique qu'humain au travers de la mise en perspective des actions que peuvent mettre en œuvre les pouvoirs publics pour promouvoir l'accès aux réseaux et aux services de communications électroniques pour tous. Y seront évoquées les problématiques liées au partage d'infrastructures et à la coordination des politiques publiques multisectorielles, à la concurrence et à l'investissement dans le déploiement de nouveaux réseaux de communications électroniques, ainsi que des priorités fixées soit dans le cadre de plans nationaux soit en matière d'obligations pour les opérateurs. Le rôle des régulateurs dans ce contexte sera mis en exergue.

3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au premier semestre 2016 à Cotonou sur deux jours et portera sur « quelles solutions concrètes, notamment de partage d'infrastructure, pour un aménagement numérique du territoire ? ».

Il abordera des solutions tant réglementaires que technologiques et économiques pour permettre un déploiement efficace des réseaux haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire, ainsi que pour inciter le déploiement dans des zones moins attractives: les conditions du partage des réseaux et du génie civil (points hauts, équipements de réseau actifs, fréquences, fourreaux,...), les types de montages financiers associés, la complémentarité des services et réseaux (filaire, hertzien, câble, satellite) pour couvrir le territoire, les outils nécessaires tels que les systèmes d'information géographique, les schémas d'aménagement numérique du territoire pour une articulation cohérente régionale et nationale des politiques publiques et de l'initiative privée.

4. Le MASTERE RegNum

Depuis janvier 2014, le MASTERE en régulation du numérique (RegNum), approuvé par la conférence des grandes écoles en avril 2013, est mis en œuvre par Telecom ParisTech à Ouagadougou et Paris.

Il inclut les sessions de formation du BADGE¹ en régulation des télécommunications (RegTel) et de nouveaux contenus qui s'articulent autour de trois thèmes principaux :

- la régulation d'internet et du e-commerce (neutralité de l'internet, protection des données personnelles, etc.) ;
- la régulation des contenus (audiovisuels et l'articulation télécoms-audiovisuel) ;
- l'approfondissement d'un certain nombre de thèmes déjà abordés.

Le MASTERE est un diplôme de niveau supérieur qui se compose de deux badges qui peuvent être suivis de manière indépendante :

- le BADGE RegTel ;
- un nouveau BADGE en régulation des contenus et services numériques (RegCont) qui peut notamment être suivi par les diplômés du BADGE RegTel.

L'obtention de ces deux badges permet la diplomation du mastère spécialisé dans le cadre des règles de la Conférence des Grandes Ecoles.

L'objectif du mastère est de permettre aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique dans les pays membres du réseau de réfléchir sur des cas de régulation pour qu'ils puissent par la suite être en mesure d'élaborer les solutions qui conviendront pour une situation donnée.

La première promotion du MASTERE a formé 32 participants. Les 34 personnes inscrites à la deuxième promotion devront présenter et soutenir leurs thèses début 2016 pour être diplômés.

¹En 2014, TELECOM ParisTech, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso, et l'ARCEP de France se sont associés pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophones, RegNum dont les cours se tiennent à Ouagadougou au Burkina Faso et à Paris.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à renforcer la collaboration et les échanges au sein du réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet **<http://www.fratel.org>**.

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP France), pour le réseau.

Il contient la documentation produite par et pour le réseau, l'ensemble des présentations et documents réalisés à l'occasion des séminaires et de la réunion annuelle.

Il propose aussi une page « lexique », qui donne une liste de bases de données, lexiques et publications spécialisés en terminologie des communications électroniques francophones.

Enfin, les régulateurs sont encouragés à communiquer toutes informations sur leurs activités, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays, pour leur publication sur le site du réseau.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2016

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées par le tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{ème} semestre 2016 2 jours	Cotonou	Quelles solutions concrètes, notamment de partage d'infrastructure, pour un aménagement numérique du territoire ?
Réunion annuelle	2 ^{ème} semestre 2016 2 jours	Luxembourg	Comment favoriser un déploiement efficace des réseaux de communications électroniques ?
Formation qualifiante MASTERE RegNum	Janvier 2016 – décembre 2016	Paris et Ouagadougou	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la régulation du numérique